

# *Les échos du* Saint-Blin



## A la Une

LA RUE DU COMMERCE

Page 4



## Commune

LES FINANCES  
DE LA COMMUNE

Page 6

## Commune

MOBILISÉS POUR  
NOTRE ÉCOLE

Page 9



## Le mot du Maire

Malgré une campagne électorale délicate, deux recours au tribunal administratif, rejetés, une période de deux mois de confinement pour lutter contre la COVID 19 avec la mise en place d'un plan d'action compliqué pour assurer les missions communales, rien n'a entamé ma motivation à rendre le village agréable et les villageois heureux d'y vivre.

Les travaux de la rue du Commerce sont terminés. Une inauguration en la présence de Jean FRANCOIS, notre conseiller départemental, a eu lieu le 20 juillet, sans publicité de notre part afin de respecter les mesures sanitaires du moment.

Concernant les deux recours (FLEURY/LEVEE et FRANCK/LEVEE), ils ont été rejetés par le tribunal estimant qu'aucunes irrégularités n'avaient entaché le scrutin du 15 mars.

A présent espérons que l'esprit revanchard des élus issus de la liste minoritaire fera place à une opposition de propositions et de construction. En tous cas, j'estime qu'il y a tellement à faire pour le village, que je ne m'intéresse pas aux guerres d'égos qui ne feraient que retarder la réalisation des projets.

A partir de ce numéro nous sommes tenus de donner la parole aux « opposants ». Une demi-page leur est consacrée selon le règlement interne. Les propos y figurant n'engagent que leurs auteurs... Les éventuels propos diffamatoires ou mensongers seront relevés et portés en justice.

Pour la réalisation du projet communal, je dispose d'une équipe motivée et très impliquée dans tous les domaines, de douze conseillers dont quatre adjoints. Les trois conseillers minoritaires ont bien sûr la place qui leur revient dans ce conseil.

A noter que les conseillers ne sont pas les payeurs et que le rôle d'une équipe communale est de prioriser et de financer les réalisations les plus pertinentes et urgentes.

Les prochaines étapes : l'aménagement du chalet de la Folie pour y installer l'association des amis du café de la Folie ; l'extension du parking Paul DRIANT ; les garages sur la place, un préau à l'école... Je pourrais remplir cette page de projets si le chéquier suivait, bien entendu.

Concernant les finances de la commune, il est vrai que nous ne constituons pas de « bas de laine ».

L'argent que nous confient les contribuables est utilisé pour l'aménagement du village au profit des villageois. A quoi servirait d'avoir des « économies » si rien ne se faisait au village. Certains d'entre vous ont été interpellés par les propos post-électorales de Monsieur FLEURY, insinuant que les indemnités des adjoints et Maire mettaient en péril les finances de la commune. C'est bien évidemment une contre vérité car l'indemnité du Maire et des adjoints est bien inférieure au taux horaire minimum, vu les responsabilités et la charge de chacun. De plus l'augmentation de 20% des adjoints est compensée par une dotation spéciale de l'état.

Je m'efforcerais de respecter mes engagements de campagne, pour que vivent Gorze et les Gorziens dans la sérénité et la bonne humeur.

Bonne lecture,  
Votre Maire



## VOS ÉLUS POUR SIX ANS



Frédéric LEVEE  
Maire



Denis SCHMIDT  
1<sup>er</sup> Adjoint



Marion GIACOMAZZI  
2<sup>ème</sup> Adjointe



Pierre LAURENT  
3<sup>ème</sup> Adjoint



Martine HOLDER  
4<sup>ème</sup> Adjointe



Noémie LALLEMENT



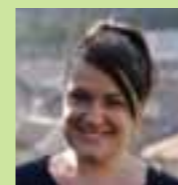
Jean Paul DELHAY



Stéphanie DIDIER



Carlos PINTO



Sarah GHIZZO



Raphaël CLEMENT



Valérie SERVANT



Thierry FLEURY



Justine FRANCK



Jean-Pierre DECLoux

## LES COMMISSIONS

COMMISSIONS	TITULAIRE	REPLAÇANT/SUPPLÉANT
FINANCES/ RH	Denis SCHMIDT / Thierry FLEURY / Marion GIACOMAZZI / Justine FRANCK / Sarah GHIZZO	
TRAVAUX, BÂTIMENTS, VOIRIES, ET FORÊT	Pierre LAURENT / Carlos PINTO / Stéphanie DIDIER / Raphaël CLEMENT / Jean-Pierre DECLoux	
ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT PAYSAGER, DÉVELOPPEMENT DURABLE	Martine HOLDER / Stéphanie DIDIER / Jean Paul DELHAY / Denis SCHMIDT / Jean-Pierre DECLoux	
ACTION SOCIALE, COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE ET VIE SCOLAIRE	Marion GIACOMAZZI / Valérie SERVANT / Noémie LALLEMENT / Martine HOLDER / Justine FRANCK	
SYNDICAT MIXTE DU PNRL	Jean-Paul DELHAY	Frédéric LEVÉE
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)	Denis SCHMIDT / Martine HOLDER / Pierre LAURENT / Thierry FLEURY / Mathieu HENTINGER / Sarah GHIZZO	Marion GIACOMAZZI / Justine FRANCK / Raphaël CLEMENT / Evelyne CHERRIER / Jean-Pierre DECLoux / Alain CALCARI
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE D'ARS SUR MOSELLE	Noémie LALLEMENT / Frédéric LEVÉE	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST MESSIN À MAIZIÈRES-LÈS-METZ	Jean-Pierre DECLoux / Jean Paul DELHAY	
ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ DE GORZE	Frédéric LEVÉE	
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Denis SCHMIDT / Thierry FLEURY / Raphaël CLEMENT	Marion GIACOMAZZI / Justine FRANCK / Jean-Pierre DECLoux
CONSEIL D'ÉCOLE	Sarah GHIZZO / Carlos PINTO	

\* Vous pouvez vous inscrire aux commissions en vert dans le tableau afin de participer à la réflexion

## TRAVAUX RUE DU COMMERCE

Jusqu'à la réalisation de ces travaux, il y avait deux trottoirs offrant peu de sécurité pour les piétons : il était temps d'y remédier !

A ce jour, enfin, un trottoir au moins permet à tous, valide ou personne à mobilité réduite, parents avec leur poussette, d'aller d'un bout à l'autre de la rue du commerce !

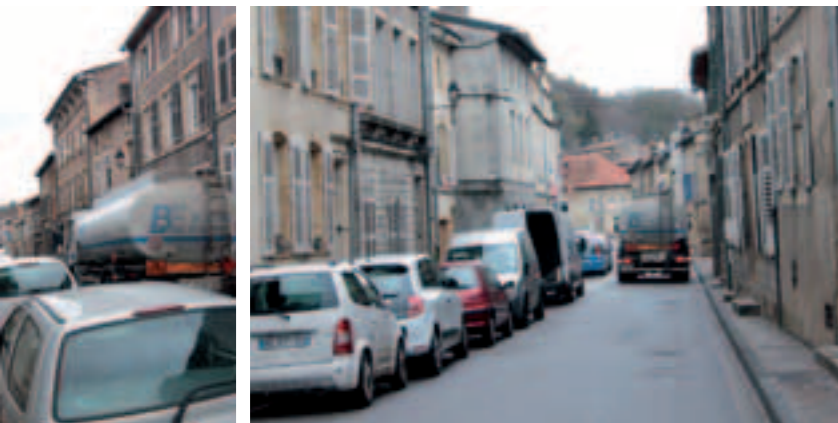
- Il était impossible d'élargir le deuxième trottoir de la même manière car la route est une départementale, gérée par le Département et soumise à des obligations.
- La différence de matière (béton d'un côté et enrobés de l'autre) a été prévue dès le départ du projet et présentée lors de réunions publiques.
- Le béton désactivé est considérablement onéreux, la structure du trottoir côté pair n'étant pas modifiée, un revêtement en enrobés nous a permis de respecter le budget.

Mais là encore, il est normal que tout le monde n'ait pas le même avis sur l'esthétisme des choses.

La sécurité est une priorité que nous nous sommes fixée et nous continuerons dans cet optique tout en restant conscients de nos capacités financières.

Nous avons décidé de rajouter un ralentisseur pour répondre aux inquiétudes des villageois concernant la vitesse. Evidemment cela a un coût : environ 30 000€ qu'il a fallu prendre sur une autre ligne budgétaire non réalisée, en l'occurrence sur la somme prévue pour les travaux du chalet de la Folie. Cela ne remet pas en question le projet qui reste une priorité du mandat.

Nous réfléchissons d'ores et déjà sur la continuité d'une circulation piétonne sécurisée sur les autres rues. Nous allons rapidement travailler sur des avant-projets afin de définir les enveloppes budgétaires nécessaires et les priorisations les plus pertinentes.



## INAUGURATION



Lundi 20 juillet, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Jean FRANCOIS, Conseiller Départemental, pour l'inauguration de la rue du commerce.

Ce chantier qui a débuté en juin, vient de se terminer.

Nous observons que ces travaux très attendus par l'ensemble des Gorziens et par tous les usagers du territoire, permettent une traversée sereine du village.

## AVIS AUX ASSOCIATIONS

Vous pouvez nous faire parvenir à tout moment vos articles associatifs ainsi que la programmation de vos manifestations. Nous les ferons paraître dans le bulletin. Toutefois pour des informations urgentes

et ponctuelles nous pouvons les diffuser sur « Ma Commune Connectée ».

Mail : [mairie.gorze@orange.fr](mailto:mairie.gorze@orange.fr)  
Tel : 0387520019

## BIBLIOTHEQUE

Pour le moment la bibliothèque municipale fonctionne en horaires adaptés « COVID ». Les mercredis de 16 h à 18h. Le prêt de livres et documents est gratuit. N'hésitez pas à en profiter.

## COMMUNICATION

Vous pouvez télécharger l'application «Ma Commune Connectée» sur votre téléphone. Nous diffusons régulièrement des informations pratiques ou urgentes en instantané.

## PRÉSENTATION DES AGENTS COMMUNAUX

Angélique ROCHA, secrétaire de Mairie  
Mireille LEBAULT, Garde Champêtre  
Dominique GUERRY, agent d'entretien des bâtiments communaux  
Catherine POIRE, agent d'entretien des bâtiments communaux  
André DONNER, agent d'entretien technique  
Geoffrey FOGLIAZZA, agent d'entretien technique  
Gilles GIRARD, agent d'entretien technique

## VOUS ÊTES NOUVEAU GORZIEN !

Merci de vous faire connaître en Mairie, vous pourrez rencontrer le Maire ou les Adjointes. A cette occasion vous effectuerez les démarches administratives, vous inscrire sur les listes électorales, mettre à jour votre abonnement «eau», donner vos suggestions pour le village. Vous quittez Gorze... merci de nous le signaler.

## HORAIRES ACCUEIL MAIRIE

La secrétaire vous recevra en Mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h ; les lundis et jeudi de 16h à 18h).

Pour rencontrer un élu prendre rendez-vous auprès de la secrétaire.

## BRÈVE DE COMPTOIR

La police de l'environnement a constaté l'arrosage du terrain de foot en pleine période de sécheresse. Un arrêté Préfectoral interdit la pratique. Un procès-verbal a été dressé au Maire, cela aurait pu lui coûter très cher personnellement (3500 €), s'il n'y avait eu des circonstances atténuantes...

En effet, cette nuit-là, une pompe de la station de la source des Bouillons ainsi que la chambre d'eau se sont mises en défaut.

Pour lever le doute sur la panne, le Maire et son adjoint ont dû vider le réservoir. Pour cela, en pleine nuit ils ont mis en marche l'arrosage automatique du terrain, solution la plus facile (notez qu'à minuit rien n'est facile). Au matin ils l'ont coupé, mais entretemps un membre du club de Foot qui devait présenter les installations du club à un responsable de la Fédération de Foot, a allumé l'arrosage automatique. Manque de chance l'agent qui a dressé le PV habite à Chambley, Gorze et le terrain de foot étant sur son trajet...

Moralité s'il vous arrive de ne plus avoir d'eau au robinet, c'est sûrement la galère pour le Maire et son adjoint.

## LES FINANCES DE LA COMMUNE

Il semble important de répondre à certaines interrogations ou d'apporter un éclairage sur des idées reçues ou colportées : certains chiffres doivent être expliqués et remis dans leurs contextes.

En termes de gestion de son argent dans le cadre personnel, familial ou individuel, le choix des uns et des autres ne se discute pas :

- Certains économisent dans le but de dépenser leur argent dans un des projets qu'ils se sont fixés,
- D'autres préfèrent ne rien mettre de côté et dépenser au fur et à mesure leurs deniers pour profiter de leur vie au jour le jour,
- D'autres encore choisissent de se contenter de peu et de remplir un bas de laine qu'ils laisseront à leur descendance.

La gestion économique d'une commune doit être différente de celle d'une personne privée :

- Le choix que l'équipe municipale actuelle a retenu n'est pas d'avoir un compte en banque bien rempli et qui dort, car pendant ce temps cet argent ne sert à rien, mais d'employer l'argent disponible pour préparer, étudier et réaliser des projets.

La seule règle de base, indiscutable car elle est inscrite dans les textes, est que les dépenses et les recettes d'un budget doivent être à l'équilibre.

Avoir un « **excédent budgétaire** » signifie simplement que les recettes budgétées ont été supérieures aux dépenses budgétées (pour information nos dépenses s'élevaient à **1 439 015,19 €** et nos recettes à **1 647 269,18 €**).

Les excédents sont un constat qu'on fait et qu'on acte à la fin d'un exercice comptable annuel. Ils peuvent provenir de différences avec le budget prévisionnel autant sur l'argent dépensé (plus ou moins de travaux ; travaux supplémentaires ; dépannages ; nouveaux projets en cours d'année), que sur l'argent perçu en recette (facturation eau, taxes, ventes).

Nous avons utilisé l'argent au mieux, pour les dépenses qui nous semblaient les plus pertinentes ou obligatoires. Bien sûr, ces choix peuvent être discutables pour certains en fonction de leurs idées ou positions, c'est humain et normal.

A la fin d'un exercice comptable, avoir un excédent est bien évidemment plus rassurant que d'avoir un déficit, mais dans les deux cas les chiffres doivent être lus avec les explications nécessaires.

Nous gérons les comptes de notre commune avec vigilance, rigueur et dans le seul intérêt de la collectivité.

Pour répondre également et précisément à certains chiffres qui ont été communiqués par les « élus n'appartenant pas à la majorité au sein du conseil municipal » dans leur lettre d'information de juillet, voici quelques informations précises et contrôlables puisqu'extraites des livres comptables de la Mairie : cette lettre faisait état « d'un adjoint indemnisé de plus ».

- En effet par rapport au mandat précédent, il y a bien un adjoint indemnisé de plus.
- Mais rappelons que cette situation n'est pas nouvelle dans l'histoire de notre commune.

Concernant l'augmentation de 20% des indemnités, elle correspond à une disposition offerte et financée par l'Etat pour la revalorisation des élus en reconnaissance de leurs responsabilités. Elle a été acceptée en conseil pour les adjoints et le Maire quant à lui n'a pas souhaité en bénéficier.

Si on compare le montant annuel des élus à périmètre égal (1 Maire et 4 adjoints) entre 2011 et 2020, la différence pour une année s'élève à 4 993,44 € soit +11%.

Rappelons également que ce poste comptable n'affecte pas le budget de la municipalité car les dotations de l'état pour les indemnités des élus ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont prévues.



## TRAVAUX EN MAIRIE

La rénovation du secrétariat de Mairie a été réalisée.

En effet, le mobilier, la peinture dataient de nombreuses années ainsi que la moquette qui avait fait son temps.

Toute l'équipe s'est mobilisée et a mis la main à la pâte afin de réduire les coûts des travaux. La peinture a été appliquée par nos agents communaux et le parquet posé par les adjoints.

Quelques mauvaises surprises au niveau de l'installation électrique ont nécessité une mise en conformité.

Une salle du rez-de-chaussée communiquant avec la salle des mariages permettra l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Les travaux de rénovation ont déjà débuté en parallèle.

Là également quelques surprises, l'association qui avait l'usage de cette salle l'avait laissée en piteux état et très encombrée.

La cour sera aménagée pour permettre l'accès aux fauteuils roulants.



## ECLAIRAGE PUBLIC

Coût de l'éclairage public en 2019 : 8 634 €

Beaucoup de villages voisins ont adopté cette démarche. Les bienfaits sont nombreux. Diminution de la pollution lumineuse, économies d'énergie. La gendarmerie nous a confirmé qu'il n'y avait pas d'augmentation de la délinquance en absence de l'éclairage public.

**J'EN APPELLE À VOUS CITOYENS !**

Donner votre avis sur une extinction de l'éclairage public de minuit à 6h le matin.

Soit directement en Mairie ou par mail avant le 1<sup>er</sup> mars:

mairie.gorze@orange.fr

Pour que le sondage soit représentatif il faudrait au moins 100 avis. Vous avez la parole.





## STÈLE DU JARDIN DES SOUVENIRS

Une stèle a été posée par l'équipe municipale dans le cimetière au niveau du jardin des souvenirs. Elle permet aux familles d'apposer une plaque commémorative au prix de 70 €. La demande des plaques est à adresser en Mairie. Les acheteurs peuvent alors faire effectuer la gravure par le prestataire de leur choix et nous la ramener afin que nous procédions à sa fixation.

Nous remercions Mathieu HENTINGER et Patrick SASSU qui nous ont aidés pour la mise en place. Patrick SASSU alors 1<sup>er</sup> adjoint est à l'origine du projet, il a pu obtenir ce monument au très bon prix de 574 €.

## ACTIONS EN COURS AU CIMETIÈRE :

Des reprises de concessions abandonnées sont en cours depuis 3 ans, délai réglementaire. Les arrêtés sont pris depuis 2017.

Pour d'autres concessions en très mauvais état les arrêtés sont pris depuis le 3 septembre 2020.

Durant ce délai de 3 ans, si des travaux de sécurisation doivent être entrepris il faut passer par une procédure de péril. En l'absence d'héritiers, les frais d'exhumation et de remise en état sont aux frais de la commune.

Pour votre information :

- Reprise d'une tombe classique 1 000 € environ et pour des monuments plus conséquents, 4 800 €.
- Une dizaine de tombes sont concernées, le travail est en cours.
- Un nouveau règlement du cimetière est en cours de finalisation et sera présenté en conseil municipal, prochainement.



## MOBILISÉS POUR NOTRE ÉCOLE !

### UN PETIT MOT EN PRÉAMBULE

Nous souhaitons partager avec les habitants de Gorze notre volonté de nous mobiliser, et de trouver ressources et énergies pour nous accompagner dans la recherche des parents d'élèves de Gorze ou des environs, qui souhaiteraient scolariser leur enfant dans notre école.

Au-delà de l'indignation suscitée par le projet global de démantèlement des liens sociaux dont les fermetures de classes, d'écoles et autres commerces de proximité sont les symptômes les plus criants, nous nous mobilisons avant tout contre une logique, qui mènerait à penser les classes de villages, avec des effectifs raisonnables, du personnel donc plus disponible, un cadre naturel et serein, etc. comme "non rentables". Il serait à rappeler combien la période post-confinement nous a fait cheminer vers une prise de conscience que "des classes pas trop chargées" étaient bénéfiques pour nos enfants, au-delà de permettre le respect des distances physiques d'usage !

Les écoles de village rassemblent les générations, produisent du lien et les maintiennent !

Nous appelons monsieur Le Maire et le Conseil municipal à poursuivre leur mobilisation, pour que nous puissions, ensemble, rendre le sujet davantage public, à différentes échelles.

Nous appelons les habitants de Gorze et des environs à penser la vie scolaire comme centrale à la vie du village, et non périphérique voire anecdotique. L'école n'a jamais été aussi vivante que cette dernière année (même avec le confinement, c'est dire !).

Nous remercions les familles qui, via l'Association des Parents d'Elèves (APE), via les réseaux sociaux, et les différents moyens à leur disposition, se sont déjà proposées pour "passer le message" au-delà de nos frontières gorziennes.

Ce qui rend ce village attractif, pour les jeunes (et moins jeunes !) parents, c'est la conjugaison d'un cadre et d'une proposition d'accueil des enfants et de scolarisation (crèche, assistantes maternelle et école maternelle & primaire, ainsi que le périscolaire et les activités extra-scolaire !).

Nous appelons le personnel enseignant et encadrant, le personnel périscolaire à continuer à nous transmettre leurs connaissances et leur bonne humeur, dans ce climat d'incertitudes. C'est ce qui fait que nous allons y arriver, nous en sommes sûrs.

A quelques élèves près, l'école sera dans l'obligation de fermer une classe. L'école ne fermera pas pour autant mais la logique de l'Éducation Nationale est que, pour rouvrir une classe par la suite, il faut alors un nombre d'inscription très significatif qu'il est compliqué d'obtenir à l'échelle du village.

Nous anticipons donc en menant une campagne d'inscription plutôt que de lutter contre une logique qui n'est pas en lien avec la vie et le fonctionnement d'un village.

Nous sommes disponibles pour échanger, pour vous donner des affiches, etc. En attendant, parlez-en autour de vous !!!!

L'Association des Parents d'Elèves de Gorze.  
Contact : [parents.eleves.gorze@gmail.com](mailto:parents.eleves.gorze@gmail.com)



## PRENONS SOIN DE NOTRE VILLAGE

Nous vivons dans un beau village, il nous paraît important de garder ce cadre de vie propre et agréable à l'œil.

Chacun d'entre nous y est chez soi. Lorsque des débris sont jetés, ils le sont chez vous, pas chez les autres !

Avis aux jeteurs de mégots, masques, canettes et autres propriétaires de chiens indécents...

## QU'EST-CE QU'ELLE A MA GUEULE !

La commune a procédé à l'acquisition de 17 ha de terrain dans le vallon du fond de la Gueule. Elle est donc propriétaire d'une part importante du lieu sur lequel elle a souhaité que prenne place une démarche participative ayant pour objectif la mise en œuvre d'ateliers ouverts à tous et à toutes pour échanger sur les vécus autour de ce site et imaginer son devenir au regard des usages, des évolutions des milieux, des attentes des habitants et des attachements au lieu.



La commune doit mettre en sécurité ce site fréquenté notamment contre les chutes d'arbre. Le Parc Naturel Régional souhaite pour sa part appuyer et encourager la démarche, en subventionnant à 80% l'opération du plan guide. Le format et le sens de cette démarche inhabituelle révèlent la volonté collective d'envisager la transformation des lieux dans un esprit de co-construction.

Les deux ateliers participatifs organisés le 23 novembre et le 17 décembre 2019 ont été l'occasion d'une réaffirmation collective d'un désir d'aménagement harmonieux avec les paysages, discret, adapté à l'atmosphère des lieux. Toutes et tous partagent l'idée que l'aménagement à initier ici doit être délicat, pour respecter la biodiversité et le fonctionnement des milieux. Pour conduire cette démarche, un comité de suivi a été créé ; il est composé de la commune, du PNRL, de l'ONF, de membres de l'association en charge de la création d'un café associatif dans le bâtiment voisin de l'étang du Fond de la Gueule. Une équipe de paysagistes concepteurs a été désignée pour accompagner la démarche, préparer, animer les ateliers, proposer un schéma directeur de fonctionnement du site en prenant en compte l'évolution de chaque milieu qui le compose. Pour rappel, en février 2018, un atelier d'une quarantaine d'étudiants paysagistes a été organisé sur ce site notamment, dans le cadre du Plan Paysage des Vallées du Rupt de Mad et de Moselle, soutenu financièrement par le PNRL.

L'objectif de la présente démarche est d'aboutir à la co-construction d'un plan guide, un document qui dessine des caps à atteindre en termes d'usages, et de modes de gestion. La commune dispose d'un plan de gestion des massifs communaux mis en œuvre par l'ONF ; le plan de gestion concerne une partie du site du Fond de la Gueule. L'ONF peut également être prestataire pour des missions d'expertise, de conseils ou d'aménagement. Le Fond de la Gueule s'inscrit pour partie dans le site Natura 2000 : FR4100188 - Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey, géré par l'ONF. Le vallon présente une richesse naturelle liée à la diversité des milieux qui le compose : forêt, prairie, zone humide, cours d'eau, etc. Dans les sources qui jaillissent des versants du vallon, la salamandre a été repérée.

D'ores et déjà la nature a fait son œuvre : les sapins du coteau sont atteints par le scolyte, ils ont séché en quelques mois nous obligeant à les couper. Nous procéderons à l'aménagement du site en favorisant la régénération naturelle que nous compléterons si nécessaire par des essences exotiques (Cèdre, Pin Laricio...) afin de tester leur adaptation dans notre région en vue du réchauffement climatique.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°45/2020

### PORTANT OBLIGATION D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS PAR LES RIVERAINS

#### Article 1 : Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au devant des immeubles bâtis ou non bâtis.

S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires étant strictement interdit.

Les saletés et déchets collectés doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

#### Article 2 : Obligation de balayage par temps de neige ou verglas

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de la façade de leur maison ou de leur terrain, sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel ou du sable.

#### Article 3 : Les déjections canines

Sur les espaces publics (voies, places, trottoirs, espaces verts, espaces de jeux publics pour enfants), les possesseurs d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux. Les sacs étant à la charge des propriétaires.

Néanmoins, la municipalité a mis en place des distributeurs de sacs à déjections animales en plusieurs endroits de la commune.

#### Article 4 : L'entretien des végétaux

Tailles des haies et élagage : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public.

L'élagage des arbres et des haies en bordure des voies publiques incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la voie publique.

A défaut ces opérations pourront être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

## LA PAROLE À L'OPPOSITION

### RECOURS

Les recours de Thierry Fleury et de Justine Franck ont été rejetés. Cependant Frédéric Levée a dû prendre à sa charge ses frais d'avocat.

### CIMETIÈRE COMMUNAL : LE REPOS ÉTERNEL DANS LA TOURMENTE.

De nombreuses tombes sont à l'abandon dans le carré dit " Des perpétuelles". Visions de scènes surréalistes (ossements visibles) dans un lieu où doit régner la quiétude.

Il est urgent d'agir : à court terme par la sécurisation et l'intervention d'un service funéraire, à long terme par la reprise des concessions abandonnées (délai de 3 ans environ).

Les allées en gravillons ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite et nécessitent un réaménagement.

Où en sont les démarches de la mairie concernant le toit bâché de la collégiale et les marches du parvis ?

### ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL EN PÉRIODE DE RESTRICTION D'EAU.

Les agents de la Police de l'Eau ont dressé une amende de 3500€ à la mairie pour non-respect de l'arrêté préfectoral du 07 août 2020. Cet arrêté est pourtant présent dans l'affichage extérieur de la mairie.

### LA RUE DU COMMERCE SUITE... ET FIN ?

On nous martèle par presse interposée le coût de la rue du Commerce : 100 000€.

Nous en sommes loin : 149 618€ ! Lors du conseil municipal du 14 septembre 2020, la somme manquante de 45 000€ (suite à des travaux supplémentaires et à la TVA) a fait l'objet d'une décision modificative budgétaire. Elle a été prise sur l'enveloppe prévue aux projets du bar de la folie (200 000€ HT aux dernières nouvelles) et des garages de la place rouge (Prix ???).

Une meilleure maîtrise d'œuvre aurait évité ces travaux supplémentaires qui n'ont pas été soumis à subvention (on aurait pu percevoir environ 15 000€ de plus !). Les problèmes de vitesse et de sécurité ne sont cependant pas résolus et certains professionnels se voient tout simplement privés de stationnement de proximité (le médecin n'a plus de place devant son cabinet mais le panneau réservé y demeure encore !).

L'accès au parking De Gaulle (dont l'usage est désormais incontournable pour les riverains) est dangereux (nombreux trous le long de la Gorzia, lampadaires hors-service) et insalubre (déjections canines et débordement de la fosse septique collective en bas du parking).

### ECOLE

La fermeture d'une classe (a priori la maternelle) reste d'actualité pour la rentrée de septembre 2021. Il faudrait lancer un appel aux familles qui n'ont pas préinscrits leurs enfants.

De nombreux logements restent vacants dans le village, notamment dans le parc social. Il est important que la municipalité rencontre les bailleurs sociaux et les incite à proposer ces logements à des familles avec enfants.

Si vous le souhaitez-vous pouvez nous contacter au **06 79 00 37 32** ou nous écrire à [gorzeaveniresemble@gmail.com](mailto:gorzeaveniresemble@gmail.com).

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES 2020 :

**Elisa, Rose, Antoinette DEPULLE** née le 7 janvier 2020

**Jules NIEVES** né le 19 mars 2020

**Tyago LORANG** né le 5 mai 2020

**Amaury PEYRARD SIEBERT** né 4 juillet 2020

**Roman, Marc SCHMIDT** né le 31 juillet 2020

**Marius, Pierre LORIN** né le 27 juillet 2020

**Charlotte, Ambre MESCHBERGER** née le 6 août 2020

**Léon THOMASSIN** né le 15 septembre 2020

### DÉCÈS 2020 :

**Louis ROUYER** décédé le 11 février 2020

**Pierre, Dominique BORHOVEN** décédé le 8 juillet 2020

**Régis, Marcel, Emile PELTIER** décédé le 16 août 2020

### MARIAGES 2020 :

**Michel BUVEL et Marine DAMIEN** mariés le 22 août 2020

**Patrick GROSSE et Isabelle GARBARINI** mariés le 12 septembre 2020